

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE BUZIET (Pyrénées Atlantiques)

Le dix huit octobre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, David BONNAVENTURE, Vincent FRÉCHOU,

Délégations de vote : Mme Isabelle LESUEUR à M. Jean-Philippe FLORENCE.

Absents/excusés : Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

Secrétaire de Séance : M. Philippe BORDENAVE

Date de la convocation : 5 octobre 2021 – Affichage : 5 octobre 2021

Objet : Mise à disposition de locaux

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux ont lieu à la cantine de Buzy, ce qui perturbe les temps de garderie des enfants.

Les maires des deux communes proposent que les enfants de Buziet soient accueillis au sein de l'école de Buziet pendant la garderie méridienne, les agents de Buzy étant détachés sur Buziet pendant cette pause périscolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la mise à disposition des locaux de l'école de Buziet pour le temps de garderie du midi, des enfants de Buziet, pendant les travaux de réhabilitation de la cantine intercommunale de Buzy.

CHARGE Mme le Maire de prévenir GROUPAMA, assureur de la commune, de l'occupation des locaux de l'école pendant ce temps périscolaire.

CHARGE les services communaux de Buzy de préparer les conventions de mise à disposition du personnel sur l'école de Buziet.

Le Maire

Fabienne Touvard

Fabienne TOUVARD



*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme*

REÇU

le 26 OCT. 2021

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE**